restait aucune trace de ses blessures et, réformant la décision de Lille, ne lui accordait aucune rente viagère.

Me Decroix, au nom de MM. Masclef et Robillard, soutient que, dès l'instant que le Tribunal civil avait statué sur la rente due à l'ouvrier, le juge de paix devenait incompétent pour connaître de toute demande en paiement des demi-salaires et c'est cette incompétence qu'il demande maintenant au Tribunal de Lille, juge d'appel, de prononcer. En statuant au fond, celui-ci avait épuisé la question. Autrement, il serait facile aux juges de paix de violer la loi et l'autorité de la chose jugée : si une décision du Tribunal de première instance ne leur convenait pas, ou qu'ils trouvent collée-infexeure à ce qui est rellement dû, ils pourraient allouer un supplément à titre de demi-salaires, et cela pendant toute la vie de l'ouvrier, sans qu'il soit possible d'y mettre ordre. Cette solution insoutenable serait la conséquence de la thèse admettant la compétence du juge de paix.

Au nom du blessé, Me Hennebé demande le maintien du jugement rendu par le juge de paix et s'appuie pour cela sur un des principaux attendus de ce jugement, attendu qui ne fait que reproduire le texte de l'article 14 de la loi de 1898 : « Les demi-salaires sont dus jusqu'à la décision définitive du Tribunal. » En faisant appel de la décision fixant la rente, MM. Masclef et Robillard ont tout remis en suspens, et la décision ne s'est trouvée définitive qu'au 23 octobre, après l'arrêt de la Cour de Douai : jusque-là, avec termes même de la loi, c'est à bon droit que le demi-salaire a été déclaré dû. Bien plus, l'arrêt de Douai m'ime impose le rejet de la prétention des appelants : il a déclaré et à leur demande même, que Stalbert était atteint d'une seule incapacité temporaire, et, sur la question des infirmités bonifiaires, le juge de paix statue en dernier ressort. Cet arrêt a annulé le jugement de Lille qui n'existe plus et toute l'argumentation faite au nom des patrons tombe avec lui.

Le Tribunal a mis l'affaire en délibéré ; le jugement sera rendu lundi prochain.

PETITE CORRESPONDANCE

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements

P. FRÈRES. — L'aîné a été appelé pour trois ans, le second a été dispensé comme ayant un frère au service et le troisième, engagé volontaire, fait bonifier son frère aîné, tout en faisant les deux ans auxquels a son deuxième (Circulaire ministérielle du 25 mars 1891). — I. P. R. — 1. La photographie française, rue des Saints-Pères, 15, Paris ; 2. Le Noël photographe, rue de l'Hôpital Militaire, 116, Lille.

CONCERTS & SPECTACLES

WATTRELOS. — Les « Deux Orphelines ». — La troupe du Théâtre de Roubaix, sous la direction de M. Louis Cauvier, donnera ce soir, dimanche, à huit heures du soir, dans la salle Delattre, rue de la Gendarmerie, l'émouvant drame de M. A. D'Ennery, « Les Deux Orphelines », drame en cinq actes et huit tableaux. On peut se procurer des billets à l'avance chez M. Vincent Vanoutryve, rue Gambetta, et le soir même au bureau de la salle. Le drame de M. Bouly, « Le Pierrot ».

PROGRAMME DES THÉATRES

THÉATRE DE ROUBAIX

Direction Louis Cauvier

Bur. à 7 h. 1/2 — Jeudi 9 janvier — Rideau à 8 heures

SPECTACLE OFFERT AUX DAMES

LES DEUX ORPHELINES

drame en 5 actes et 8 tableaux

On peut se procurer des billets de faveur chez M. Vincent Vanoutryve, rue Gambetta. 98037

THÉATRE DE TOURCOING

Direction Alexandre fils, 7e année.

Bur. à 6 h. 1/2 — Dimanche 12 janvier — Rideau à 7 heures

LES DEUX ORPHELINES

drame en 5 actes et 8 tableaux

Prix des places : 1 fr. à 3 fr. 98036

GRAND THÉATRE DE LILLE. — Direction A. Pierron. — Spectacle du mardi 7 janvier 1902. — Jour de bénéfice de Mlle Vinay. — Le Mariage de Mlle Beulemans, opérette-bouffe en 3 actes de MM. Hellemans et Hellemans, musique de MM. SANDERS-DARCLEE et DALIAN. — Le Pensionnat, drame de Sardou. — Le Passant, comédie en un acte.

NORD

LE CINÉMATOGRAPHE AMÉRICAIN. — Dupont, qui a été condamné à mort le 15 décembre dernier par la Cour d'assises de l'Oise, a signé un acte par lequel il reconnaît être le nommé Ali, assassin de Mlle Lemaire, à Amiens, et qui a été condamné aux travaux forcés à perpétuité par la Cour d'assises de la Somme.

Dupont qui, [illegible] mois de janvier 1900, a perdu la vue par suite d'un accident survenu à son jeune fils, a été guéri par le cinématographe. Il a voulu, en signe de reconnaissance, faire don de son corps à la science, et il a signé un acte qui le constitue légataire universel de son corps.

Le docteur Ch. Anthelme a [illegible] de faire remettre au gouverneur de l'Oise un [illegible] pour lui demander de commuer la peine de mort en celle des travaux forcés à perpétuité, [illegible] qui a été prononcée contre Dupont, qui a été condamné à mort.

LESQUIN. — Un jeune homme de 20 ans, Léon Rolland, journalier, fils unique de huit enfants, et le soutien de sa famille, a été trouvé à la gare de Lesquin, par la chute d'un wagonnet, qui s'est renversé sur lui.

L'OCTROI DE LA « MARIE ET JEANNE ». — Le mot sort, la [illegible] du 5 janvier 1902, [illegible] de la Cour d'appel de Douai, de poursuivre [illegible] de la [illegible] de MM. [illegible] à Dunkerque, numéro 2783, et [illegible] à Bailleul, numéro 2684 ; de M. [illegible] de notre arrondissement, [illegible] du 30 novembre 1903.

VOLS AUX ÉGLISES DE RELLEGHEM ET D'AULNOYE. — Une de ces dernières nuits, des malfaiteurs se sont introduits dans l'église de Rellegheim et y ont enlevé deux petites cloches, deux petites hosties, une fausse coupe de calice en argent, deux lampes de cuivre et des pièces en or. Des cambrioleurs ont aussi pénétré dans l'église d'Aulnoye et y ont dérobé une coupe argentée, un calice, deux boîtes pour les saintes huiles, une lunule. Dans ces deux églises, les troncs ont été fracturés et leur contenu dérobé. Les voleurs sont activement recherchés.

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE. — M. l'abbé Hoste, vicaire à Hergnies, est transféré à Fourmies.

FIANÇAILLES. — On annonce le prochain mariage de Mlle Billet, fille de M. Alfred Billet, ancien fabricant de sucre et distillateur à Cambrai, avec M. Perier, fils de M. Perier, banquier à Paris.

NÉCROLOGIE. — M. de Chatenay, ancien député de l'Oise, conseiller général du canton de Crèvecœur, est décédé. Il y a quelques jours, en son château de Bonnières. Il était très connu dans l'arrondissement de Douai ; il s'intéressait aux œuvres sociales et catholiques et notamment à l'école libre de Rosel-Waresquin.

Il a succombé à une affection grave, qui le minait depuis longtemps. D'un cœur vaillant, d'une grande sincérité, il se signalait la sympathie de tous ceux qui l'approchaient. Entré dans le commerce, âgé à Douai, en 1871, il avait contribué par une très importante souscription à l'ornementation de l'église. Il fut élu député en 1889, mais ne fut pas réélu en 1893.

Ses funérailles ont lieu mardi, en l'église de Bourlecourt.

— Samedi 4 janvier, ont eu lieu les funérailles de M. Charles De Clerq, ancien maire de Fives et trésorier de la fabrique de l'église, décédé à l'âge de 78 ans. La population tout entière y fut de la partie, des pays voisins venues s'associer à ce deuil, voulant donner à cet homme, qui fut un grand chrétien, le témoignage de leur profonde sympathie. Voici le discours que prononça sur sa tombe M. Chuffart-Bataille, maire de la commune :

ENSEIGNEMENT DES ADULTES. - Le *Journal Officiel* du dimanche 5 janvier publie un arrêté aux termes duquel il sera décerné, en 1902, des prix spéciaux aux instituteurs et institutrices publics qui auront donné l'enseignement aux adultes avec le plus de zèle et de succès, et qui se seront distingués par leur collaboration aux œuvres complémentaires de l'école.

Ces prix consistent en médailles accompagnées d'une somme variable de 100 à 50 francs et en dons de livres. Il peut être accordé un rappel de ces récompenses.

Aux termes d'un autre arrêté, il sera décerné aussi, en 1902, des récompenses aux personnes étrangères aux écoles primaires publiques qui ont collaboré avec le plus de zèle et de succès aux cours d'adultes et aux œuvres complémentaires de l'école.

Ces récompenses consistent en médailles, diplômes d'honneur et lettres de félicitations. Il peut être accordé un rappel de la récompense attribuée antérieurement.

Enfin, d'après un troisième arrêté pour la présente année scolaire, un congé supplémentaire d'une ou deux semaines au maximum pourra être accordé aux instituteurs et aux institutrices qui auront fait un cours d'adultes ou des conférences populaires ou contribué activement au fonctionnement des œuvres complémentaires de l'école.

Ce congé supplémentaire précédera immédiatement les grandes vacances ou s'ajoutera, par fractions, aux divers congés attribués pendant le cours de l'année scolaire.

PAS-DE-CALAIS

AUX MINES DE COURRIÈRES. — M. Lavaurs, directeur des mines de Courrières, a adressé la lettre suivante au sénateur Alfred Laurent, secrétaire du Congrès des délégués de la concession des mines de Courrières :

« Monsieur, j'ai reçu la lettre par laquelle me sont désignées les personnes devant faire partie de la délégation qui m'a demandé de la recevoir.

» Je prends note des noms d'ouvriers que vous m'indiquez et qui seront accompagnés par M. Evrard. Je les recevrai mardi prochain, 7 courant, à cinq heures du soir.

» Mais je ne peux admettre dans cette délégation aucun délégué mineur. Les attributions du délégué mineur sont nettement déterminées par la loi du 8 juillet 1890 et par la circulaire ministérielle du 19 août 1890 : elles consistent, exclusivement, à visiter les travaux souterrains au point de vue de la sécurité des ouvriers. Ces délégués doivent, ajoute la circulaire, s'abstenir de s'immiscer dans les questions ou revendications étrangères à l'objet de leurs fonctions.

» Recevez, Monsieur, mes sincères salutations

» Le directeur, A. LAVAURS. »

M. Alfred Laurent a convoqué, pour prendre leur avis, les délégués en réunion extraordinaire, qui se tiendra le mardi 7 janvier, à quatre heures du soir, chez lui, rue Mathieu, à Billy-Montigny.

TENTATIVE DE MEURTRE A FRESNICOURT. — Vers huit heures du soir, le sieur Armand Duriez était au cabaret de la veuve Tordin, à faire sa partie de cartes avec ses amis, lorsque son frère, Auguste Duriez, brasseur de gâts, avec lequel il vit en mauvaise intelligence, vint lui chercher querelle.

Le premier, ayant été prévenu que son frère voulait lui faire un mauvais parti, déposa ses cartes entre les mains d'un ami, et observa le nouvel arrivant qui sortit peu après. Armand Duriez ne tarda pas à sortir à son tour.

Un travailleur de la cour, quelques minutes après, en compagnie de sa femme qui était venue à sa rencontre, il aperçut son neveu, Augustin Brisseur, qui les avait précédés, parlant avec Auguste Duriez, qui attendait leur passage.

Lorsqu'ils passèrent, celui-ci tira plusieurs coups de revolver, qui heureusement n'atteignirent pas leur but. Armand Duriez, au dernier moment, a retiré la plainte déposée contre son frère : l'enquête continue.

M. FÉVRIER ET Cie
TAILLEURS
ROUBAIX, 2-4, Grande-Rue
Choix immense de pardessus hommes et enfants

BELGIQUE

PROJET D'EXPOSITION UNIVERSELLE. — On discute fort, en ce moment, des projets d'Exposition universelle. Un de ces projets est très sérieusement appuyé. L'Exposition, au lieu de rester centralisée en un seul emplacement, comme on la fait jusqu'à présent, serait répartie en un certain nombre de villes belges. Anvers serait désigné pour ce qui tient aux affaires maritimes ; Bruxelles pour les beaux-arts, les industries de luxe et l'enseignement ; Gand pour les industries textiles ; Liège pour la [illegible] et la métallurgie ; enfin, Furnes exposerait des rétrospectives historiques et Ostende organiserait des courses équestres. Bien certain, l'exécution de ces [illegible] de chemins de fer partant en [illegible] avantageux, le [illegible] en [illegible] six [illegible] de l'Exposition.

UN TRUCS COLOSSAL. — Le duc d'Arenberg, qui [illegible] en [illegible] à Heverlé (Louvain), vient de gagner un procès, en haut [illegible] plus de trente ans et d'une importance vraiment colossale. Avant la [illegible] du [illegible] le père du duc actuel, qui portait le [illegible] de Merode, fondait [illegible] la Société des mines de Wealhéle. En 1901, ce passage lui fut enlevé d'un jugement [illegible] par la Société des mines de Wealhéle. En 1901, ce passage lui fut enlevé d'un jugement [illegible] par la Cour de Bruxelles. La haute cour de Belgique vient de prononcer en [illegible] dernier ressort en faveur du duc d'Arenberg. Celui-ci [illegible] de fait [illegible] une somme d'environ 6 millions et plus, [illegible] les [illegible] sous la [illegible] de 183 millions.

LE MISSIONNAIRE MARTYRISÉ. — La famille du missionnaire dont la mort a été annoncée ces jours derniers aux Fêtes de Schoot et au gouvernement belge vient d'en prévenir. Le martyr était originaire de Wezeghem (Hôtel Gaillemarde). C'est le Père Van Melkebeke. Mgr Hoste, dépêché d'abord, sortit vivant et sauf des grands massacres. Il est venu, vers la fin de l'an passé, embrasser ses vieux mère. Puis, après un court repos, il avait repris, au mois de novembre, la route de la Mongolie. Le martyre l'attendait.

MORT D'UN CONFÉRENCIER BOURGUIGNON. — M. Taddei, le conférencier bourguignon belge, qui a donné une série de conférences sur la guerre gréco-turque et qui se préparait à regagner le Transvaal, est mort subitement à Arlon, des suites d'une violente bronchite. M. Taddei, qui avait combattu dans les rangs boers, avait été instituteur à Kleinkop.

PROTECTION DE L'AGRICULTURE CONTRE LES CORBEAUX. — On sait quels ravages les corbeaux font dans les champs ensemencés. En appelant sur eux l'attention de M. le Ministre de l'Agriculture, M. Hoyois, député de Verviers, lui a demandé des renseignements officiels sur les droits des campagnards à tuer les corbeaux. L'honorable représentant vient de recevoir cette réponse :

« Mon cher Collègue, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le Règlement du 14 août 1899, permet en tout temps, même avec des armes à feu, la destruction des oiseaux de proie diurnes, du grand duc, du geai, de la pie, du milan et du pigeon ramier. Cette faculté n'implique pas un droit de chasse. On ne peut en faire usage que pour défendre son propre bien. C'est un droit de défense dont le propriétaire, possesseur ou fermier, ne peut user que sur les terres qu'il cultive ; et il doit éviter, afin de ne pas s'exposer à des poursuites judiciaires, de poser un acte quelconque de chasse qui pourrait constituer une infraction à la loi. Agréez... Le Ministre, Baron Vander Bruggen. »

Les civils vaters savent maintenant à quoi s'en tenir. Ils sauront gré à M. Hoyois d'avoir provoqué ces explications.

NÉCROLOGIE. — On annonce la mort de M. Paul Nève, ancien directeur du « Journal de Bruxelles ». M. Paul Nève prit la direction du journal en 1856 et l'abandonna le 2 décembre 1865. Il est mort à Tessenderloo, où il s'était retiré, il y a quelques années.

BRUXELLES

UN DRAME A LA GARE DU NORD. — SUICIDE TRAGIQUE D'UN CONSUL. — Le train de Namur entrait en gare lundi à dix heures, lorsqu'un moutard se jeta devant la machine et fut immédiatement écrasé. La locomotive, le fourgon et deux wagons lui passèrent sur le corps. On ne retrouva qu'une bouillie informe. Dans la poche de sa redingote, on trouva des lettres au nom de M. P..., consul général de Belgique en Colombie. On signale les causes qui ont porté le malheureux diplomate au suicide.

ANVERS

L'AFFAIRE MYSTÉRIEUSE. — On est toujours sans nouvelles du capitaine Rossandet et du cocher De Meyer, les deux voyageurs qui ont disparu depuis trois jours de Saeftinghe. L'hypothèse d'un crime rencontre de plus nombreux partisans.

VERVIERS

BAGARRES SANGLANTES. — OUVRIERS FRANÇAIS BLESSÉS. — Samedi soir trois ouvriers français travaillant à l'usine « La Verviétoise », dont le personnel est en grève, ont été attaqués par des grévistes et grièvement blessés. Les agents qui les dégagèrent furent assaillis à leur tour à coups de revolver et criblés de projectiles. Les assaillants ont été dispersés.

LIÈGE

LE SACRE DE Mgr RUTTEN. — EXPLOITS DES ÉTUDIANTS LIBÉRAUX. — La cérémonie du sacre a eu lieu lundi matin au milieu d'un grand concours de clergé, d'autorités et de fidèles.

Après le sacre, le nouvel évêque a été reconduit en cortège à l'évêché. Boulevard de la Sauvenière, des étudiants libéraux ont poussé des cris de : « A bas la calotte ! » Un de ces voyous a été arrêté.

Un peu plus tard, ces individus se sont amusés à arracher un drapeau que portait un membre du Cercle Sainte-Véronique. Des bagarres ont eu lieu rue de l'Université et place Saint-Jacques. Déjà pendant la nuit, des mâts plantés sur le parcours du cortège avaient été arrachés.

TOURNAI

DANS L'ESCAUT. — On vient de retirer des eaux de l'Escaut, en face du square Dumortier, le cadavre d'un homme paraissant avoir séjourné une huitaine de jours dans le fleuve. Transporté à la morgue, il a été visité par M. le docteur Delbecque, qui ne dé ouvrit sur lui aucune trace de blessure. Son identité fut établie par un acte de naissance trouvé sur lui, au nom de Vandercruyssen Charles, né à Gand, le 16 août 1867, fils d'Antoine et de Pauline Never. L'enquête confirma ces renseignements. Vandercruyssen sera inhumé mardi.

TENTATIVE DE SUICIDE. — Un sieur J... Georges, natif d'Angleterre, actuellement à Bruxelles, où il est attaché au « Petit Journal du Brasseur », a tenté de se tuer, lundi vers quatre heures de l'après-midi, non loin du pont Soyez, à la Citadelle, en se tirant dans la bouche trois coups de revolver. Secouru immédiatement par le docteur Moreau, il fut transporté à l'hôpital, où il reçut des soins de M. le docteur Chantry. Son état n'inspire aucune inquiétude. J... n'a pas voulu donner les motifs de son acte désespéré.

TOMBE A L'EAU. — Lundi vers une heure du matin, un nommé J. P... est tombé dans l'Escaut, quai des Salines. Des policiers qui passaient tirèrent notre homme de sa dangereuse position. Il en a été quitte pour un bain froid.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. 1re audition, dimanche 12 janvier à la Halle aux Draps. Pour les abonnements, s'adresser à l'Académie, Grande-Place, ou à l'Hôtel-de-Ville. Des cartes aux prix de 2. 50 et 1 fr. sont en vente chez MM. Vasseur Delmie, Grande-Place ; Pieters, rue des Maux ; Legrain, rue de Cologne et Smets, rue Royale.

PERONNES

UN DRAME. — UN HOMME TUÉ PAR DES GENDARMES. — Un drame terrible a mis en émoi, lundi, la petite commune de Péronnes, à une lieue de Tournai. Vers neuf heures du matin, les gendarmes Guyot et Forget de la brigade d'Antoing descendaient dans la commune et se présentaient chez un batelier, Coudoux Romain, âgé de 45 ans, célibataire, habitant seul une maison, le long de l'Escaut. Les gendarmes étaient porteurs d'une ordonnance de capture décernée contre Coudoux, par le Parquet de Mons, du chef d'une condamnation à huit jours de prison, pour port d'arme prohibée. En voyant les gendarmes, Coudoux entra dans une violente colère, se barricada dans sa maison en criant que le premier qui approcherait serait mort.

Les gendarmes n'obtenant rien par le raisonnement requirent l'aide de M. le Bourgmestre Plaquet et forcèrent alors la porte d'entrée. Coudoux était à l'étage. Au moment où les gendarmes montaient l'escalier, ils le virent bondir sur le palier et tendre le poing vers eux en proférant des menaces de mort.

L'escalier était obscur. Les gendarmes crurent-ils voir un revolver aux mains de Coudoux ? Ils l'affirment, quoiqu'aucune arme ne fut trouvée sur le théâtre du drame, et se croyant en état de légitime défense, les gendarmes chassèrent leur carabine et firent feu tous les deux. Coudoux tomba. Il avait été frappé par une balle. Au bruit des détonations, on accourut. Les gendarmes, aussitôt, se portèrent au secours de la victime. Sa mère qui habite la maison contiguë arriva une des premières. On courut chercher un médecin à Antoing. Peine inutile. Coudoux expirait à une heure de l'après-midi, sans avoir repris connaissance. Les auteurs involontaires de ce drame sont désespérés.

Lundi à quatre heures, le Parquet de Tournai représenté par MM. Leschevin, procureur du Roi ; Labis, juge d'instruction, et Dupraz, greffier, descendit sur les lieux. Il était accompagné du lieutenant de gendarmerie de Tournai et des médecins-légistes Warocquier et Moreau fils. Ces derniers firent l'autopsie de la victime. La balle a traversé le rectum et est sortie par l'anus. Il est impossible de savoir quel est celui des deux gendarmes dont la balle a frappé Coudoux. Nous apprenons que mardi matin, le Parquet fera une nouvelle descente avec M. Cordonnier, architecte, pour la levée du plan des lieux.

AUBECHIES

INCENDIE. — Le feu a détruit, la nuit du dimanche au lundi, un hangar et une grange de la ferme Eloy François, le long de la route de Lille à Bapaume. De nombreux instruments aratoires, 7.000 bottes de foin, 2.500 kil. de paille, 4.000 gerbes de froment, 600 kil. de grain, ont été dévorés. Les dégâts sont très élevés ; il y a assurance.

ANTOING

AU « MONITEUR ». — Par arrêté royal du 24 décembre, M. A. Kigan est nommé sous-lieutenant des sapeurs-pompiers, en remplacement de M. Louvaux.

COURTRAI

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE A L'HOTEL DE VILLE. — Dans l'après-midi de lundi, vers une heure, un commencement d'incendie s'est déclaré dans le grand salon de l'Hôtel de Ville. Un poêle, alimenté par le gaz venant d'une allumeuse ; profitant une contre absence du pensionnaire, le sieur d'une fenêtre située près du rez-de-chaussée de l'hôtel, s'enflamma au contact du gaz. Des pompiers apercevant les flammes, donnèrent l'alerte. Un [illegible] à [illegible] le commencement d'incendie. Quelques [illegible] de la [illegible] et le rideau en [illegible] brûlés ; [illegible] ont coûté une vingtaine de francs.

LUINGNE

Les vols aux églises de Rolleghem, de Bellegem et des RR. PP. Bernabites à Mouscron. — Arrestation de l'un des coupables présumés. — Lundi matin, vers huit heures et demie, les gendarmes Vandermensbrugge et Guillaume, de la brigade de Mouscron, se trouvaient en tournée de service à Luingne, quand, passant devant la demeure de M. le bourgmestre Hocedez, leur attention fut attirée par les allures suspectes de deux individus qui semblaient redouter la présence des représentants de la loi.

A ce moment, l'un des inconnus quitta la chaussée et pénétra dans l'estaminet de « La Belle Vue », tenu par M. P. Halkett, tandis que l'autre continuait prudemment et prestement son chemin.

Flairant des malfaiteurs, les gendarmes retournèrent sur leurs pas et firent leur apparition dans l'estaminet où notre individu s'était fait servir une « chope » de bière. Invité à présenter ses papiers, notre homme reconnut avoir été expulsé en octobre dernier du territoire belge à la suite d'une condamnation à six mois de prison subie à Courtrai pour vol à l'église des RR. PP. Barnabites, rue de la Station, à Mouscron.

Les gendarmes, connaissant qu'un mandat d'amener existait de plus à la charge de cet individu, soupçonné d'être l'un des auteurs des vols tout récents commis aux églises de Rolleghem, Bellegheim, et des RR. PP. Barnabites à Mouscron, le mirent en état d'arrestation.

Le prévenu était encore en possession d'objets de piété tels que chapelet et petit paroissien ainsi que d'un numéro de l'« Emancipe », organe anarchiste. Il venait en effet du nommé Emile Schaeffer, né à Paris, le 29 avril 1882, tourneur en cuivre.

C'est le même, nos lecteurs s'en souviennent, qui, en compagnie d'Albert Jardez, 20 ans, fut surpris, l'an dernier, en flagrant délit de vol dans les troncs de l'église du Sacré-Cœur, par l'un des religieux du couvent, le R. P. Tiberghien, barnabite. L'un des voleurs faisait mine de prier, tandis que l'autre, au moyen d'un roseau, enduit de glu, faisait la pêche aux sous dans les troncs.

Le prisonnier, d'abord interné au local de la gendarmerie, a ensuite été dirigé sur Courtrai par le train de 10 heures 41. Après interrogatoire, M. de Haerne, juge d'instruction, l'a fait incarcérer à la maison d'arrêt. Les recherches vont porter sur l'individu qui l'accompagnait et qu'on a toute raison de croire son complice.

FAUX BRUIT DE VOL D'UN PORC. — Dans la journée de lundi, il n'était bruit, à Mouscron et à Luingne, que du vol d'un porc, commis dans cette dernière commune. On racontait les faits de circonstances assez dramatiques : Un fermier de la Malcense, hameau de Luingne, avait, dit-on, surpris le voleur au moment où celui-ci se disposait à emporter le porc déjà dépecé. Le fermier prétendait avoir reconnu le malfaiteur qui était même parvenu à le ligoter. Renseignements pris, l'histoire du porc volé avait été inventée de toutes pièces par un pochard facétieux.

MENIN

LE MOUVEMENT DÉMOGRAPHIQUE EN 1901. — Voici quel a été, au cours de l'année 1901, le mouvement de l'état-civil de la ville de Menin :

Janvier. — Naissances 57, dont 24 du sexe masculin et 33 du sexe féminin ; mariages, 9 ; décès 43, dont 20 du sexe masculin et 23 du sexe féminin ; morts-nés 4, dont 2 garçons et 2 filles.

Février. — Naissances 67, dont 29 du sexe masculin et 38 du sexe féminin ; mariages 19 ; décès 19, dont 12 du sexe masculin et 7 du sexe féminin ; morts-nés 1, du sexe féminin.

Mars. — Naissances 60, dont 33 du sexe masculin et 27 du sexe féminin ; mariages, néant ; décès 32, dont 16 du sexe masculin et 16 du sexe féminin ; mort-né 1, du sexe féminin.

Avril. — Naissances 59, dont 30 du sexe masculin et 29 du sexe féminin ; mariages 11 ; décès 35, dont 16 du sexe masculin et 25 du sexe féminin ; morts-nés 9, dont 5 du sexe masculin et 4 du sexe féminin.

Mai. — Naissances 52, dont 28 du sexe masculin et 24 du sexe féminin ; mariages 11 ; décès 46, dont 23 du sexe masculin et 23 du sexe féminin ; morts-nés 2, du sexe masculin.

Juin. — Naissances 55, dont 21 du sexe masculin et 34 du sexe féminin ; mariages 16 ; décès 38, dont 18 du sexe masculin et 20 du sexe féminin ; morts-nés 2, dont 1 du sexe masculin et 1 du sexe féminin.

Juillet. — Naissances 68, dont 32 du sexe masculin et 36 du sexe féminin ; mariages 4 ; décès 35, dont 22 du sexe masculin et 13 du sexe féminin ; mort-né 1, du sexe féminin.

Août. — Naissances 53, dont 29 du sexe masculin et 24 du sexe féminin ; mariages 8 ; décès 50, dont 24 du sexe masculin et 26 du sexe féminin ; morts-nés 5, dont 3 du sexe masculin et 2 du sexe féminin.

VOUSSEZ-TOUS?
PRENEZ
La Pate et le Sirop des 24 Heures

remèdes d'un **goût agréable** et **très efficaces à 1 fr. 50** le flacon. Le soulagement des **RHUMES, GRIPPES** ou **BRONCHITES,** est manifeste dès la première cuillerée ou la première pastille et leur guérison complète s'opère avec une facilité étonnante. L'action remarquable des **MEDICAMENTS DES 24 HEURES** est, du reste, suffisamment connue pour que nous n'ayons qu'à le rappeler au public.

RECOMMANDATION : Tous ceux qui toussent ont intérêt à bien vérifier si le **SIROP** ou la **PATE DES 24 HEURES,** qu'ils achètent portent bien **la signature de M. H. Couvreur, pharmacien, 32, rue Neuve, à Roubaix,** certains pharmaciens ayant eu la mauvaise foi de donner aux personnes qui réclament nos Remèdes des Produits n'ayant aucun rapport avec eux. Je rappelle que le **SIROP** ou la **PATE DES 24 HEURES** sont ma propriété exclusive.

Pour éviter toute erreur, procurez-vous ces remèdes à la **Pharmacie COUVREUR 32,** rue Neuve, à Roubaix ; et à Tourcoing, **BRUNEAU** ; à Mouscron, **Fonder** ; à Tournai, **Brame** ; à Courtrai, **Hulpiau** et **Bossaërt** ; à Halluin, **Mescmacker** et **Heindrickx** ; à Lannoy **Verdier** ; à Wattrelos, **Mercier** ; à Croix, **Samsoën** ; au Blanc-Seau, **Sarazin.** 95404

Septembre. — Naissances 63, dont 33 du sexe masculin et 30 du sexe féminin ; mariages 9 ; décès 47, dont 25 du sexe masculin et 22 du sexe féminin ; morts-nés 3, dont 2 du sexe masculin et 1 du sexe féminin.

Octobre. — Naissances 50, dont 29 du sexe masculin et 21 du sexe féminin ; mariages 15 ; décès 35, dont 22 du sexe masculin et 14 du sexe féminin ; mort-né, néant.

Novembre. — Naissances 46, dont 20 du sexe masculin et 26 du sexe féminin ; mariages 11 ; décès 31, dont 15 du sexe masculin et 16 du sexe féminin ; morts-nés 2, du sexe féminin.

Décembre. — Naissances 57, dont 25 du sexe masculin et 32 du sexe féminin ; mariages 7 ; décès 28, dont 13 du sexe masculin et 15 du sexe féminin ; morts-nés 3, dont 2 du sexe masculin et 1 du sexe féminin.

Les totaux généraux sont les suivants : naissances 687, dont 333 du sexe masculin et 354 du sexe féminin ; il y a eu 62 naissances illégitimes dont 27 du sexe masculin et 35 du sexe féminin ; mariages 120 ; décès 423, dont 227 du sexe masculin et 231 du sexe féminin ; morts-nés 33, dont 17 du sexe masculin et 16 du sexe féminin. Les mariages ont donné lieu à 25 légitimations d'enfants naturels. Parmi les naissances illégitimes, il y a eu deux reconnaissances. Il y a eu au cours de cette même année deux divorces.

Les naissances ayant été de 687 et les décès, y compris les morts-nés, de 461, les naissances sont de 226 supérieures aux décès.

PECQ

LE CONCERT DE LA FANFARE COMMUNALE. — La salle des fêtes de l'ancienne Maison communale était littéralement comble, dimanche soir, pour le concert annuel de la Fanfare communale. Cette société, dirigée par M. J. Dremsart, a affirmé son excellente réputation. Franc succès aussi pour MM. Hochedey, Jubaru, Dalbart, Mercier, et pour Mlles Brutsaert, excellentes pianistes. La soirée s'est terminée par une comédie en un acte : « La Gilles », interprétée par une section du Cercle Dramatique de Mouscron ; les acteurs : MM. E. Cracco, A. Dessoye, et E. Platevoet, ont droit à de sincères éloges. En somme, fête de famille très réussie sous tous les rapports.

DOTTIGNIES

UNE TROUVAILLE. — Dans la journée de dimanche, une montre a été trouvée, sur la place de la commune ; elle se trouve à la gendarmerie, où l'intéressé peut la réclamer.

Si vous avez les **digestions pénibles, lourdeurs, somnolence, congestions** après les repas, prenez les Pilules Suisses et vous serez soulagé. 1 fr. 50. 98106

LE PURGATIF
Voilà l'ENNEMI des CONSTIPÉS !

Tous les médecins sont d'un accord unanime pour affirmer que l'usage habituel des purgatifs sous toutes leurs formes aggrave la constipation et provoque des péritonites, appendicites et occlusions intestinales.

La graine de « **PSYLLIUM** » que j'épure par un procédé spécial et que je vends sous la marque « **GRAINES DE SANTÉ** » combat merveilleusement la **Constipation** en rafraîchissant l'intestin et fait disparaître toute **inflammation interne**. Absolument inoffensive elle peut se prendre à tout âge, en tous temps et en toutes circonstances.

Prix de la boîte 1 fr. 25, 6 boîtes 7 fr. chez le préparateur **M. Jules Bastin**, botaniste-herboriste, **11**, rue du Bois, **11**, Roubaix. Aucun dépôt.

BULLETIN COMMERCIAL

du lundi 6 janvier 1902

LAINES

TERME	LAINES PEIGNÉES Roubaix-Tourcoing PRÉCÉD.	Roubaix-Tourcoing JOUR	ANVERS PRÉCÉD.	ANVERS JOUR	LAINES brutes LE HAVRE PRÉCÉD.	LE HAVRE JOUR
JANVIER 1902	4.22 1/2	4.25 / /	4.17 1/2	4.20 / /	125.—	125.50
FÉVRIER	4.25 / /	4.25 / /	4.20 / /	4.20 / /	125.50	126.—
MARS	4.30 / /	4.32 1/2	4.22 1/2	4.25 / /	126.50	127.—
AVRIL	4.35 / /	4.35 / /	4.25 / /	4.27 1/2	127.00	127.50
MAI	4.35 / /	4.35 / /	4.25 / /	4.27 1/2	127.50	128.—
JUIN	4.35 / /	4.35 / /	4.27 1/2	4.27 1/2	128.50	129.—
JUILLET	4.35 / /	4.37 1/2	4.30 / /	4.30 / /	129.—	129.50
AOUT	4.35 / /	4.37 1/2	4.30 / /	4.30 / /	129.50	130.—
SEPTEMBRE	4.35 / /	4.37 1/2	4.30 / /	4.30 / /	130.—	130.50
OCTOBRE	.... / /	.... / /	4.32 1/2	4.32 1/2	130.50	131.—
NOVEMBRE	.... / /	.... / /	4.32 1/2	4.32 1/2	131.—	131.50
DÉCEMBRE	.... / /	.... / /	4.32 1/2	4.32 1/2	131.—	131.50

ROUBAIX-TOURCOING, 6 janvier. — On a traité : 20.000 kil. dont détail suit :

Le matin : Sur février, 5.000 kil. à 4,25 ; sur mars, 5.000 kil. à 4.25. — Total : 10.000 kil.

Le soir : Sur juillet, 10.000 kil. à 4,37. — Total : 10.000 kil. — Ensemble : 20.000 kil.

LE HAVRE, 6 janvier. — (Par dépêche). — La tendance du marché est ferme. — On a vendu 600 balles.

ANVERS, 6 janvier. — (Par dépêche). — On a traité 125.000 kil. — Le marché est soutenu.

En disponible : On a vendu 25 balles Plata.

COTONS

LE HAVRE, 6 janvier. — (Par dépêche). — Le marché est soutenu. — Ventes : 1.500 balles. — On cote : Sur janvier-février, 51.75 ; sur mars, 51.50 ; sur avril, 51.37 ; sur mai-juin-juillet, 51.25 ; sur août, 51.12 ; sur septembre, 51.12 ; sur octobre, 49.12 ; sur novembre, 48.37 ; sur décembre, 00.00.

En disponible : On a vendu 100 balles Texas à 55.00. — 25 balles Oomra à 48.00. — 99 balles New-Orleans à 54.50. — Fully middling à 53.62.

LE HAVRE, 6 janvier. — Par dépêche). — Cotonnade. — Le marché est calme. On a fait 3.000 balles. On cote : janvier et février, 51.75 ; mars, 51.50 ; avril, 51.37 ; mai à juillet, 51.25 ; août, 51.12 ; septembre, 51.00 ; octobre, 49.12 ; novembre, 48.37.

NEW-YORK, 6 janvier. — (Par dépêche). — Ouverture soutenue.

LIVERPOOL, 6 janvier. — (Par dépêche.) — Ouverture. Disponible, calme. Ventes, 8.000 balles ; importations, 15.278 balles. Futurs soutenus en hausse de 2 64. Comptant, 4 23 64 ; mars-avril, 4 24 64 ; mai-juin, 4 23 64 ; juillet-août, 4 25 64.

CONTINENTAL RIVER PLATE LINE

Service régulier et mensuel par vapeurs de première classe entre Dunkerque et Montevideo, Buenos-Ayres et Rosario.

Prochain départ : « Lydia », le 5 février.